



**Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020**

**Rapport annuel 2017**

**Rapport présenté au MDDELCC**

<b>Matières recyclables</b>						
<b>No</b>	<b>Mesure</b>	<b>Description</b>	<b>Responsable (collaborateur)</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Avancement</b>	<b>Commentaire</b>
1 et 1.1	<b>Desservir et outiller les immeubles à logements et ICI</b>	Les devis de collecte des municipalités prévoient la desserte de tous les immeubles à logements. Au choix des municipalités, le service sera offert par conteneurs ou par bacs roulants seulement.	Municipalités (MRC)	2018	TERMINÉE	Les municipalités ont été sondées à ce sujet et elles desservent toutes leurs immeubles à logement.
1.2	Sensibilisation	Une tournée de sensibilisation porte-à-porte sera effectuée dans les immeubles à logements et les ICI.	Municipalités (MRC)	2019	NON DÉBUTÉE	En 2019, il est prévu l'embauche d'une brigade verte.
1.3	Règlementation	L'obligation de participer sera inscrite dans les règlements municipaux.	Municipalités (MRC)	2018	EN COURS	Des discussions auront lieu sur la nécessité d'inclure l'obligation de recycler dans les règlements municipaux.
1.4	Services municipaux	Projet pilote de collecte des plastiques agricoles à part de la collecte des matières recyclables	Municipalité de St-Arsène (UPA)	2018	EN COURS	Seules 3 municipalités collectent les plastiques agricoles dont Saint-Arsène.

2 et 2.1	<b>Population saisonnière : faciliter sa participation</b> par l'entremise d'activité de sensibilisation	Du service-conseil sera offert aux établissements touristiques pour l'obtention de la certification <i>ICI on recycle</i> de RECYC-Québec.	Municipalités (gestionnaires d'établissements touristiques, MRC, Recyc-Québec)	2018	NON DÉBUTÉE	Aucun établissement touristique n'a obtenu la certification jusqu'à ce jour. Avant d'offrir du service -conseil, on s'assurera que les établissements touristiques soient desservis par la collecte des matières recyclables.
2.2	Tarifcation incitative	Les règlements de taxation des municipalités prévoiront un crédit de taxes pour les établissements touristiques, en fonction de leur niveau de certification <i>ICI on recycle</i> .	Municipalité (gestionnaires d'établissement touristique, MRC, RECYC-Québec)	2018-2019	EN COURS	Un inventaire de la taxation pour la gestion des matières résiduelles des établissements touristiques sera effectué. Si les établissements touristiques ciblés obtiennent le niveau 3 de la certification, les démarches pour l'obtention d'une tarifcation incitative seront effectuées.
3 et 3.1	<b>Lieux publics municipaux et scolaires : les équiper de contenants de récupération</b>	Des activités de sensibilisation seront réalisées par des jeunes au sujet de la récupération dans les lieux publics municipaux et seront réutilisées dans les écoles secondaires par la suite.	Municipalités, commissions scolaires et écoles (MRC, Maison des jeunes, Éco entreprises Québec, Recyc-Québec)	2015	NON DÉBUTÉE	La subvention de la Table de récupération hors foyer qui permettait aux jeunes des Maisons de jeunes de faire des activités a pris fin le 31/12/2016 et aucune annonce de reconduction n'a été faite.
3.2	Services municipaux	Les municipalités équiperont l'ensemble des lieux publics municipaux de contenants de récupération de matières recyclables. Les devis d'entretien des	Municipalités, commissions scolaires et écoles (MRC, Maison des jeunes, Éco entreprises Québec, Recyc-Québec)	2016	TERMINÉE	6 municipalités se sont prémunies d'îlot de tri en 2016. : Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Cyprien et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Le

		lieux publics municipaux comprendront un coût distinct au bordereau pour l'entretien des contenants de récupération.				programme de la Table pour la récupération hors-foyer a pris fin le 31 décembre 2016, mais les municipalités ont été invitées à prévoir l'achat tout de même à leur budget au mois d'octobre 2017. Les municipalités seront informées qu'elles peuvent ajouter les coûts de main d'œuvre pour vider les îlots de tri au montant réclamé sur le portail du régime de compensation.
3.3	Sensibilisation	Les progrès réalisés dans les lieux publics municipaux seront mesurés et montrés en exemple par la MRC aux gestionnaires d'institutions scolaires. Du financement sera recherché par la MRC pour l'achat de contenants et pour réaliser des activités de sensibilisation.	Municipalités, commissions scolaires et écoles (MRC, Maison des jeunes, Éco entreprises Québec, Recyc-Québec)	2017-2018	NON DÉBUTÉE	Une méthodologie d'évaluation des progrès sera élaborée et une réflexion sur les moyens pour financer l'achat de contenants et pour réaliser des activités de sensibilisation sera entamée.

<b>Matières organiques</b>						
<b>No</b>	<b>Mesure</b>	<b>Description</b>	<b>Responsable (collaborateur)</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Avancement</b>	<b>Commentaire</b>
4 et 4.1	<b>Collecte des bacs bruns : sensibiliser intensivement la population</b>	Tournée porte-à-porte, dans les écoles, campagne médiatique et services-conseil aux ICI.	Co-éco (SÉMÉR, Ville de Rivière-du-Loup, municipalités, MRC clientes de l'usine)	2016 à 2020	EN COURS	La campagne de sensibilisation <i>Une collecte qui carbure!</i> suit son cours. La tenue de kiosque dans les événements, des ateliers au primaire, des activités de sensibilisation en fonction des différents publics ont eu lieu ou s'organisent pour les prochains mois.
4.2	Sensibilisation	Étude des retombées des actions de sensibilisation pour orienter la suite de la campagne par un groupe formé d'agents de communication des principales villes et des MRC.	Co-éco (SÉMÉR, Ville de Rivière-du-Loup, municipalités, MRC clientes de l'usine)	2017-2020	RÉALISÉE et EN COURS	La Table de concertation réunissant des chargés de communication des principales villes et de la MRC a été créée en 2016 et se réunit régulièrement pour discuter et analyser des actions de communication communes.
5 et 5.1	<b>Résidus verts : favoriser leur gestion locale et effectuer de la sensibilisation</b>	Promouvoir le compostage domestique et l'herbicyclage comme mode de gestion pour les résidus verts.	MRC (municipalités)	2016-2020	EN COURS	Chaque année les animateurs culturels des municipalités reçoivent une proposition de kiosque de Co-éco lors duquel des dépliants sont distribués à ces sujets.
5.2	Services municipaux	Des collectes saisonnières de feuilles seront prévues aux devis de collecte des municipalités et/ou des lieux	MRC (municipalités)	2018-2019	EN COURS	Les municipalités n'offrant pas de collecte de feuilles mortes et/ou de dépôt vert seront

		de dépôt volontaire selon les besoins. Pour ce faire, un service -conseil sera offert par la MRC pour développer le traitement local.				contactées pour évaluer si ce service peut être développé.
5.3	Règlementation	L'interdiction de mettre les résidus verts dans la collecte des déchets sera inscrite dans les règlements de collecte municipaux.	MRC (municipalités)	2018-2019	EN COURS	Une clause type sera proposée aux municipalités afin qu'elles puissent l'ajouter à leurs règlements de gestion des matières résiduelles.
6 et 6.1	<b>Boues municipales et boues de fosses septiques : les valoriser à 100 %</b> et sensibiliser les municipalités concernant leurs responsabilités liées à la vidange des fosses septiques	Distribuer des outils d'information concernant la gestion des boues municipales soit le <i>Guide pour la valorisation des biosolides municipaux, des boues municipales et des boues de fosses septiques traitées.</i>	Municipalités (MRC)	2018	EN COURS	Les municipalités ont été sondées concernant leur gestion de la vidange des fosses septiques situées sur leur territoire ce qui a permis d'obtenir un portrait de leur gestion actuelle afin de les conseiller. Le Guide sera diffusé au cours de l'année 2018.
6.2	Services municipaux	Offrir du service-conseil pour planifier la mise en œuvre la vidange des installations municipales et un accompagnement sera également disponible pour	Municipalités (MRC)	2018	EN COURS	Les municipalités recevront une offre de service pour les aider dans la mise en œuvre de la vidange et pour compléter la base de données SOMAEU.

		compléter la base de données SOMAEU.				
6.3	Services municipaux	L'opportunité d'un regroupement pour la vidange des fosses septiques sera étudiée par la MRC	Municipalités (MRC)	2018-2019	EN COURS	L'opportunité de mettre sur pied un regroupement sera évaluée.

<b>Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)</b>						
No	Mesure	Description	Responsable (collaborateur)	Échéancier	Avancement	Commentaire
7 et 7.1	<b>Résidus CRD des citoyens : compléter les services déjà offerts</b> : services municipaux et tarification incitative	Ouverture d'un troisième écocentre ouvert à l'année sur le site du LET. Les résidus non triés seront acceptés à un coût plus élevé que les matières triées	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2019	EN COURS	Les démarches vont bon train, les plans et devis de l'écocentre sont terminés. Une charte de tarification devra être établie.
7.2	Services municipaux	La MRC collaborera avec Co-éco pour réaménager l'écocentre de Rivière-du-Loup pour le rendre plus sécuritaire et mieux adapté aux besoins grandissants de la population	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2019	EN COURS	Les plans et devis du réaménagement sont terminés et des détails concernant l'utilisation d'un terrain pour le réaménagement sont à régler.

7.3	Sensibilisation	La MRC produira des outils d'information pour inciter les citoyens à utiliser l'écocentre. La diffusion des outils imprimés sera faite lors de l'émission des permis CRD	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2018	EN COURS	Les inspecteurs ont révisé et donné leur accord pour que soit distribué un document qui est maintenant remis aux citoyens allant chercher leur permis de construction, rénovation et démolition aux municipalités de Cacouna, Saint-Antonin et à la MRC.
7.4	Règlementation	Des mesures de contrôle seront étudiées par les municipalités pour être intégrée à leurs règlement d'urbanisme. Par exemple, une preuve de dépôt des résidus CRD aux écocentres à tous citoyens ayant demandé un permis CRD pourrait être exigée.	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2019	NON DÉBUTÉE	Cette mesure sera évaluée en 2019.
8 et 8.1 et 8.2	<b>Étendre les services d'écocentres pour les résidus CRD des entrepreneurs et des ICI</b> : Services municipaux et tarification incitative	L'écocentre du LET sera conçu pour accueillir les volumes supplémentaires générés par les entrepreneurs et les ICI. Un mode de tarification compétitif avec les coûts de l'enfouissement sera établi.	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2018-2019	NON DÉBUTÉE	Dès que l'écocentre du LET sera prêt (prévu en 2018 ou 2019) les volumes supplémentaires seront gérés. D'ici là une réflexion sera effectuée pour déterminer des tarifs pour les ICI.
8.3	Services municipaux	Une initiative privée de collecte de bois a été menée	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2019	NON DÉBUTÉE	La réflexion débutera en 2019.

		par divers acteurs industriels en 2014 et 2015. La MRC étudiera la possibilité de collaborer avec eux afin de permettre l'extension de ce service à d'autres secteurs de la MRC.				
8.4	Sensibilisation	La MRC produira des outils d'information pour les municipalités afin de les inciter à bien gérer leurs résidus de CRD (voirie, entretien des bâtiments municipaux). Les devis de travaux municipaux comprendront l'obligation de valoriser les matières résiduelles.	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2019	NON DÉBUTÉE	La création d'outils débutera en 2019.

### Encombrants et matières réutilisables

9 et 9.1	<b>Acheminer les collectes d'encombrants aux écocentres :</b> Services municipaux	Des projets pilotes auront lieu pour accueillir de façon graduelle les collectes municipales d'encombrants aux écocentres, notamment	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2019-2020	NON DÉBUTÉE	Un projet pilote sera mis en place en 2019 avec des partenaires municipaux comme la Ville de Rivière-du-Loup.
-------------	--	--	--	-----------	-------------	---

		avec la Ville de Rivière-du-Loup.				
9.2	Services municipaux	Les collectes d'encombrants par camions compacteurs seront remplacées par des collectes sur appel en camion cube, de façon à protéger les biens réutilisables. Ces changements seront indiqués dans les devis de collecte des municipalités lors des prochains renouvellement de contrats.	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2020	NON DÉBUTÉE	Une réflexion débutera en 2019 pour évaluer la faisabilité d'organiser un service du genre.
10 et 10.1	<b>Rendre disponible aux citoyens les matières réutilisables :</b> Services municipaux	La MRC et la Ville de Rivière-du-Loup travaillent à mettre en place une ressourcerie. Ce projet s'étendrait aux matériaux CRD en collaboration avec la MRC de Kamouraska.	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2020	EN COURS	Un centre de réemploi des matériaux CRD a vu le jour en 2017 sur le même terrain que l'écocentre. Les discussions devront cependant se poursuivre en ce qui concerne une ressourcerie.
10.2	Services municipaux	Les collectes d'encombrants de la Ville de Rivière-du-Loup seront acheminés à l'écocentre dans le cadre du projet pilote. Suite à un tri sur place, les	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2020	NON DÉBUTÉE	En lien avec la mesure 9, la faisabilité de ce projet pilote sera étudié en collaboration avec la Ville de Rivière-du-Loup et réalisé si possible

		biens réutilisables seront mis en vente à la ressourcerie.				
10.3	Services municipaux	Au fur et à mesure que les collectes d'encombrants des autres municipalités seront acheminées aux écocentres, l'arrivage des matières réutilisables augmentera.	MRC (Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco)	2020	NON DÉBUTÉE	En lien avec le moyen précédent.

Économie circulaire						
No	Mesure	Description	Responsable (collaborateur)	Échéancier	Avancement	Commentaire
11 et 11.1	<b>Favoriser l'émergence de l'économie circulaire</b> : Services municipaux	Un service d'animation et de service-conseil sera mis en place pour favoriser la mise en œuvre des synergies identifiées par la démarche réalisée en 2010.	Municipalités (Co-éco)	2016-2020	EN COURS	Une réflexion a débuté à la Ville de Rivière-du-Loup concernant l'instauration possible en 2017 d'un logiciel qui ferait le suivi des tonnages de déchets produits par les entreprises.
11.2	Services municipaux	Une recherche de financement et de la représentation seront effectués auprès du	MRC (Comité écomeubles, Kamouraska/Rivière-du-	2016-2020	RÉALISÉE	Suite à un appel de proposition effectué par RECYC-Québec pour des projets en économie circulaire, la Ville de Rivière-du-Loup a soumis

		gouvernement pour la mise en place d'une véritable démarche d'économie circulaire.	Loup, Ville de Rivière-du-Loup, municipalités, Recyc-Québec, MRC de Kamouraska)			sa candidature, mais n'a pas été retenue. C'est plutôt la SADC du Kamouraska et de Matane au Bas-Saint-Laurent qui ont été retenues. Une réflexion sur d'autres avenues de financement est à prévoir.
--	--	--	---	--	--	---

<b>Matières résiduelles éliminées</b>						
<b>No</b>	<b>Mesure</b>	<b>Description</b>	<b>Responsable (collaborateur)</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Avancement</b>	<b>Commentaire</b>
12 et 12.1	<b>Faire connaître les coûts réels de l'enfouissement</b> : Acquisition de données	Aux bordereaux des devis de collecte des municipalités, les coûts de collecte des déchets seront distingués des coûts de collecte des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants.	Municipalités, MRC	2018	NON RÉALISÉE	L'acquisition de données a débuté par l'entremise d'un sondage distribué aux municipalités. Un inventaire des bordereaux des devis de collecte devra être fait.
12.2	Sensibilisation	Des outils d'information spécifiques à chaque municipalité seront diffusés en même temps que le budget annuel. Les coûts nets de chaque mesure de réduction des déchets y seront indiqués	Municipalités, MRC	2018-2020	NON DÉBUTÉE	Une fois l'acquisition de données complétée et après la comparaison des coûts, si les données sont significatives, elles seront diffusées.

		distinctement. Les montants de redevances reçues seront publicisés, de même que leur variation reliée à la performance de chaque municipalité.				
12.3	Services municipaux	Dans le but de réduire les coûts de gestion des déchets, les municipalités étudieront la possibilité de créer un regroupement de collecte.	Municipalités, MRC	2020	NON DÉBUTÉE	idem qu'au moyen 12.2
13 et 13.1	<b>Diminuer la fréquence de collecte des déchets et taxer à l'utilisation :</b> Acquisition de données	Un inventaire annuel sera fait par l'entrepreneur de collecte, afin de préciser les contenants utilisés par chaque ICI et immeubles à logements. Cet inventaire sera prévu dans le devis de collecte des municipalités réalisé à l'année 1.	Municipalités, (MRC)	2018	NON DÉBUTÉE	Un résumé des taxations pour la gestion des matières résiduelles des municipalités est prévu pour 2018.
13.2	Tarifification incitative	Une tarification incitative sera établie aux règlements de taxation des municipalités, en fonction du volume des contenants et de la fréquence	Municipalités, (MRC)	2020	NON DÉBUTÉE	En 2018, une présentation sur la taxation incitative aux directeurs généraux est prévue ainsi que la remise d'une procédure d'implantation de la taxation.

		de collecte pour chaque ICI et immeuble à logement sur les comptes de taxes, le coût de gestion des matières résiduelles sera scindé en 2 postes de dépenses : gestion des déchets et mesure de réduction des déchets.				
13.3	Services municipaux	Les devis de collecte des municipalités comprendront une réduction de fréquence de collecte des déchets en saison hivernale. La MRC étudiera l'opportunité d'augmenter la fréquence des collectes estivales des matières organiques pour favoriser la participation.	Municipalités, (MRC)	2020	NON DÉBUTÉE	En 2018, il est prévu effectuer un état des lieux des fréquences de collecte pour chaque type de matière qui sera ensuite présenté aux directeurs généraux.

## Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

**ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.**

Nom de la MR : MRC de Rivière-du-Loup

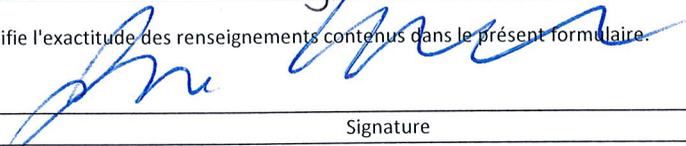
Année de référence : 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <a href="https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Nombre total d'unités d'occupation (5 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage		Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires			Composteurs domestiques ou communautaires traitant les matières organiques résidentielles uniquement végétales		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)		
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA))		Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
							Début	Fin				
12045	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (P)	108	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	n/a	n/a	30	12	0	n/a
12043	L'Isle-Verte (M)	529	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	529	22	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12035	Saint-Paul-de-la-Croix (P)	171	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	171	21	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12005	Saint-Cyprien ((M) - Bas-Saint-Laurent)	434	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	434	28	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12010	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (M)	1014	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1014	28	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12025	Saint-François-Xavier-de-Viger (M)	121	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	121	22	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12030	Saint-Épiphane (M)	395	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	395	21	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12065	Saint-Arsène (P)	378	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	378	21	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12804	Cacouna (R)	962	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	962	21	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12072	Rivière-du-Loup (V)	8057	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5899	42	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12080	Notre-Dame-du-Portage (M)	663	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	663	27	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12015	Saint-Antonin (M)	1587	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1587	29	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
12020	Saint-Modeste (M)	410	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	405	21	01/2017	12/2017	0	n/a	0	n/a
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

Nom du répondant : Jocelyn Villeneuve

Fonction : Directeur général et secrétaire-trésorier

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

  
Signature

28 juin 2018

Date